CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E21422** **VALABLE JUSQU'AU** **05/07/2026**

ÉDITÉ LE **22/05/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1985
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/10/2017
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 332428093

Siret : **332 428 093 00030**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 81 00398
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145256228
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145256228
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : **SAS VENITUCCI**

3 RUE RENE CAMPHIN
38600 FONTAINE

Téléphone : 04 76 42 49 03 **Fax :** 04 76 44 19 80
Portable :
Site Internet :
E-mail : contact@venitucci.fr
Responsabilité légale :
VENITUCCI ERIC PRÉSIDENT / MOISESCOT DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/04/2022
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	17/04/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	17/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.